

# Pain d'encre soluble dans l'eau Speedball

## Fiche de donnée de sécurité (FDS)

Version: 02

Date d'Émission: 22 août 2022

Classifié selon: À l'article 18(3)(a) du (CE) No  
1272/2008

### Section 1 – Identification

#### 1.1 Identificateur du produit

Nom du Produit: Pain d'encre soluble dans l'eau Speedball (noir, rouge, bleu, blanc, vert, jaune, brun, orange, violet, turquoise, magenta, rouge clair, jaune foncé, or, argent, étain, cuivre, blanc platine, vert tilleul fluorescent, rose vif fluorescent, orange fluorescent, magenta fluorescent, jaune fluorescent, bleu fluorescent, cyan de synthèse, magenta de synthèse, jaune de synthèse, base nacréée, retardateur, prolongateur  
Dimensions du produit: 37 mL (1.25 fl. oz.), 75 mL (2.5 fl. oz.), 148 mL (5 fl. oz.), 237 mL (8 fl. oz.), 473 mL (16 fl. oz.)  
Autres moyens d'Identification: Aucun connu  
Description du Produit: Formulations d'encres liquides colorées destinées à des fins d'art et d'artisanat.

#### 1.2 Usage recommandé

Utilisation Identifiée Pertinente: Le produit est destiné à des fins générales (adultes) d'art et d'artisanat.

#### 1.3 Identificateur du fournisseur

Fournisseur: Speedball Europe  
Villantipolis 5  
473 route des Dollines  
06560 Valbonne, France  
Contact: +33 6 03 36 21 73  
Email: europe@speedballart.eu

#### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence: Urgences en matière de transport uniquement: Infotrac 1-352-323-3500

### Section 2 – Identification des dangers

#### 2.1. Classification

Classifié selon: Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

	Santé	Environnement	Physique
Classifié selon: Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]	Non classés	Non classés	Non classés
LCS ou ce factor M	N'est pas applicable	N'est pas applicable	N'est pas applicable
Procédure de classification	N'est pas applicable	N'est pas applicable	N'est pas applicable

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme: Aucun connu

Mention d'avertissement: Aucun connu

Mention de danger: Aucun connu

Conseils de prudence: Aucun connu

Informations supplémentaires sur les risques: Aucun connu

### 2.3. Autres dangers

- Aucun autre danger n'a été identifié pour le produit.

## Section 3 – Composition / Informations sur les ingrédients

### Mélange

Nom chimique	CAS No.	EC No.	% Concentration
Dioxyde de titane	13463-67-7	236675-5	≤ 26.85 %
Solution de résine acrylique de styrène	Propriétaire	-	≤ 4.63%
Talc <sup>a</sup>	14807-96-6	238-877-9	≤ 2.33%
Nitrate de sodium	7631-99-4	231-554-3	≤ 2.03%
Distillats légers de pétrole hydrotraités	64742-47-8	265-149-8	≤ 1.32%
Silice cristalline	14808-60-7	238-878-4	≤ 0.72%
Propylidynetriméthanol	77-99-6	201-074-9	≤ 0.22%

<sup>a</sup> L'évaluation du produit a été basée sur l'hypothèse que le talc utilisé dans le produit contient <0,1% de fibres d'amiante. Si ce n'est pas le cas, une réévaluation du produit est nécessaire.

Les autres ingrédients du produit sont soit considérés comme non dangereux, soit inférieurs à leurs valeurs seuils/limites de concentration respectives du SGH dans le produit final et n'ont donc pas été divulgués dans la FDS.

Il convient de noter que le produit peut contenir du dioxyde de titane (n° CAS 13463-67-7), de la silice cristalline (n° CAS 14808-60-7), et/ou du noir de carbone (n° CAS 1333-86-4) qui peuvent être dangereux en cas d'inhalation. Étant donné la nature et la forme physique du produit (c'est-à-dire l'encre liquide), les particules respirables en suspension dans l'air ne sont pas susceptibles d'être libérées par le produit et, par conséquent, les dangers ne sont pas pertinents pour le produit.

## Section 4 – Premier soins

### 4.1 Mesures de premiers soins

**Contact avec les yeux:** Aucune mesure spécifique de premiers secours n'est requise. En cas d'irritation, enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et faciles à faire - rincer les yeux à l'eau. Si l'irritation des yeux persiste : Obtenir un avis médical/attention.

**Contact avec la peau:** Aucune mesure spécifique de premiers secours n'est requise. En cas d'irritation, laver abondamment à l'eau et au savon. Enlevez les vêtements contaminés. Si l'irritation de la peau persiste: Obtenir un avis médical/attention.

**Inhalation:** Aucune mesure spécifique de premiers soins n'est requise. La voie d'exposition par inhalation n'est pas prévue avec l'utilisation prévue. En cas d'exposition à des niveaux excessifs de matière dans l'air, déplacer la personne exposée à l'air frais. En cas de doute, consulter un médecin.

**Ingestion:** Aucune mesure spécifique de premiers secours n'est requise. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. En cas de doute, consulter un médecin.

### 4.2 Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

- Se référer à la **Section 11** – Information Toxicologique.

### 4.3 Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

- Non requis.

## Section 5 – Mesures à prendre en cas d'incendie

### 5.1 Agents extincteurs

**Agents extincteurs appropriés:** Utiliser des moyens d'extinction appropriés pour la zone environnante si le matériau est impliqué dans un incendie (par exemple, brouillard d'eau, mousse, poudre chimique ou dioxyde de carbone).

**Agents extincteurs inappropriés:** Aucun connu.

### 5.2 Dangers spécifiques du produit

**Risques inhabituels d'incendie et d'explosion:**

- Des vapeurs ou fumées irritantes peuvent se former si le produit est impliqué dans un incendie:
- Se référer à la **Section 10** - Stabilité et réactivité.

### 5.3 Précautions pour les pompiers

- Portez un appareil respiratoire autonome pour vous protéger contre les fumées potentiellement irritantes.

## Section 6 – Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

**Précautions individuelles:** Ventiler la zone en cas de déversement dans un espace confiné ou dans d'autres zones mal ventilées. Observez les conseils d'EPI dans la **Section 8** - Contrôles De L'exposition / Protection Individuelle.

**Procédures d'urgence:** Indisponible.

### 6.2 Précautions relatives à l'environnement:

Empêcher l'entrée et le contact avec le sol, les drains, les égouts et les cours d'eau. Informer les autorités locales / régionales / nationales / internationales compétentes. Empêcher toute autre fuite ou déversement si cela est possible sans danger.

### 6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

**Mesures de confinement / nettoyage:** Contenir le déversement s'il est sécuritaire de le faire. Éliminer les sources d'inflammation. Rincer la zone de déversement à l'eau tiède une fois le ramassage des matières terminé. Rincez la zone avec de l'eau. Évitez la formation de poussière. Éliminer le contenu/récipient scellé et l'eau de lavage conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

### 6.4 Référence à d'autres sections

- Se référer à la **Section 8** - Contrôles De L'exposition / Protection Individuelle et à la **Section 13** – Données Sur L'élimination

## Section 7– Manutention et Stockage

### 7.1 Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Se laver soigneusement les mains après manipulation.
- Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Les employés doivent être formés à l'utilisation et à la manipulation en toute sécurité des matières chimiques.
- Se référer à la **Section 8** - Contrôles De L'exposition / Protection Individuelle.

### 7.2 Conditions de sûreté en matière de stockage

- Gardez le récipient bien fermé pour éviter les déversements.
- Conserver dans un endroit frais et sec.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Se référer à la **Section 1.2** - Usage recommandé.

## Section 8– Contrôles De L'exposition / Protection Individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle:

**Limites d'exposition professionnelle:** Seules les vapeurs ont été considérées comme prévisibles dans des conditions d'utilisation normale. Les particules en suspension dans l'air, telles que les poussières, ne sont pas prévisibles dans des conditions d'utilisation normales.

Nom chimique	CAS No.	ACGIH TLV TWA	OSHA PEL TWA	NIOSH REL TWA	DFG MAK
Talc	14807-96-6	2 mg/m <sup>3</sup>	2 mg/m <sup>3</sup>	2 mg/m <sup>3</sup> and <1% quartz	-
Dioxyde de titane	13463-67-7	10 mg/m <sup>3</sup>	15 mg/m <sup>3</sup>	-	0.3 mg/m <sup>3</sup>
Noir de carbone	1333-86-4	3.5 mg/m <sup>3</sup>	3.5 mg/m <sup>3</sup>	3.5 mg/m <sup>3</sup>	-
Silice cristalline	14808-60-7	0.025 mg/m <sup>3</sup>	0.05 mg/m <sup>3</sup>	0.05 mg/m <sup>3</sup>	-

### Contrôles d'ingénierie appropriés

- Aucune exigence particulière dans des conditions d'utilisation ordinaires et avec une ventilation adéquate. Une ventilation mécanique ou une ventilation par aspiration locale peut être nécessaire.

### 8.3 Mesures de protection individuelle

Remarque: Tenez compte de la concentration et de la quantité de produit sur le lieu de travail lors de la sélection de l'EPI.

**Protection de voies respiratoires:** Dans les conditions normales d'utilisation, un respirateur n'est généralement pas nécessaire. Si la ventilation est inadéquate, utilisez un respirateur approuvé tel qu'un respirateur à haute efficacité contre les particules d'air (HEPA) et une cartouche filtrante autorisés par les normes réglementaires.

**Protection des yeux et du visage:** S'il y a un risque d'éclaboussure ou de pulvérisation, portez des lunettes de protection contre les produits chimiques approuvées par les normes réglementaires appropriées.

**Protection des mains:** Si un contact avec la peau est probable, porter des gants résistant aux produits chimiques. Si nécessaire, se référer aux normes réglementaires appropriées.

**Protection du corps:** Si un contact avec le corps est probable, portez des vêtements de protection. Si nécessaire, se référer aux normes réglementaires appropriées.

**Dangers thermiques:** Aucun connu.

**Contrôles d'exposition environnementale:** Indisponible.

**Mesures d'hygiène:** Respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Pendant l'utilisation du produit, ne pas manger, boire ou fumer.

## Section 9 – Propriétés Physiques et Chimiques

### 9.1 Propriétés physiques et chimiques de base

Remarque: Les données ci-dessous sont des valeurs typiques et ne constituent pas une spécification.

<b>Apparence:</b> <b>État physique:</b> <b>Couleur:</b> <b>Odeur:</b>	Liquide Voir la section 1.1 Pas disponibles	<b>Coefficient de partage n-octanol/eau:</b> <b>Température d'auto-inflammation:</b>	Pas disponibles Pas disponibles
<b>pH (tel que fourni):</b>	7 - 8	<b>Température de décomposition:</b>	Pas disponibles
<b>Point de congélation:</b>	Pas disponibles	<b>Viscosité dynamique:</b>	Pas disponibles
<b>Point d'ébullition:</b>	Pas disponibles	<b>Poids moléculaire:</b>	Pas disponibles
<b>Point d'ignition:</b>	Pas disponibles	<b>Goût:</b>	Pas disponibles
<b>Taux d'évaporation:</b>	Pas disponibles	<b>Propriétés explosives:</b>	Pas disponibles
<b>Inflammabilité:</b>	Pas disponibles	<b>Propriétés oxydantes:</b>	Pas disponibles
<b>Limites supérieures / inférieures d'explosivité:</b>	Pas disponibles	<b>Tension superficielle:</b>	Pas disponibles

<b>Pression de vapeur:</b>	Pas disponibles	<b>Composant volatil:</b>	Pas disponibles
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	Pas disponibles	<b>Groupe de gaz:</b>	Pas disponibles
<b>Densité de vapeur (air = 1) :</b>	Pas disponibles	<b>pH (comme une solution):</b>	Pas disponibles
<b>Gravité spécifique (eau = 1):</b>	1.21 - 1.45	<b>COV:</b>	Pas disponibles
<b>Densité relative :</b>	Pas disponibles	<b>Taille des particules:</b>	Pas disponibles

## 9.2 Autre information

Pas d'autres données disponibles.

## Section 10 – Stabilité et Réactivité

### 10.1 Réactivité

- Ce matériau n'est pas considéré comme réactif dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

### 10.2 Stabilité chimique

- Ce matériau est considéré comme stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

### 10.3 Risque de réactions dangereuses

- Aucune réaction dangereuse n'est attendue.

### 10.4 Condition à éviter

- Exposition à des températures élevées.
- Acides forts.
- Des bases fortes.
- Oxydants forts.

### 10.5 Matériaux incompatibles

- Acides forts.
- Des bases fortes.
- Oxydants forts.
- Agents réducteurs forts.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

- Des produits de décomposition dangereux, notamment le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone et les oxydes d'azote, peuvent être libérés en cas d'incendie.

## Section 11 – Informations toxicologiques

**Voies d'exposition probables:** Contact avec la peau.

**Signes et symptômes potentiels:** Aucune n'est prévue dans des conditions normales d'utilisation.

<b>Toxicité orale aiguë:</b>	Cependant, le produit est pratiquement non toxique d'après les données disponibles sur l'utilisation animale et humaine. ETA =2000 mg/kg
<b>Toxicité cutanée aiguë:</b>	Cependant, le produit est pratiquement non toxique d'après les données disponibles sur l'utilisation animale et humaine. ETA =2000 mg/kg
<b>Toxicité aiguë par inhalation:</b>	Cependant, le produit est pratiquement non toxique d'après les données disponibles sur l'utilisation animale et humaine.
<b>Corrosion/irritation de la peau:</b>	Les composants de ce produit ne sont pas des irritants cutanés selon les études humaines et/ou animales.
<b>Lésions oculaires graves/Irritation oculaire:</b>	Le nitrate de sodium (n° CAS 631-99-4) et la solution de résine acrylique de styrène (propriétaire) ont été classés pour l'irritation des yeux. Les autres composants de ce produit ne sont pas des irritants oculaires selon les études humaines et/ou animales.

<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée:</b>	Les composants de ce produit ne sont pas sensibilisants pour la peau selon les études humaines et/ou animales.
<b>Mutagénicité:</b>	Les autres composants du produit ne sont pas mutagènes selon les études sur les animaux ou aucune donnée identifiée pour les composants de ce produit.
<b>Cancérogénicité:</b>	Le dioxyde de titane respirable (CAS No. 13463-67-7) (particules en suspension dans l'air, non liées, de taille respirable) est classé dans le groupe 2B par le CIRC. La silice cristalline respirable (CAS No. 14808-60-7) (poussière de silice cristalline sous forme de quartz ou de cristobalite) est classée dans le groupe 1 par le CIRC. Le dioxyde de titane et la silice cristalline sont également classés comme cancérigènes par le NTP et l'ACGIH. Les autres composants du produit ne sont pas cancérigènes d'après des études sur les animaux ou aucune donnée identifiée pour les composants de ce produit.
<b>Toxicité pour la reproduction:</b>	Le propylidyntriméthanol (n° CAS 77-99-6) est classés pour leur toxicité pour la reproduction. Les autres composants du produit ne sont pas toxiques pour la reproduction d'après les études sur les animaux ou l'absence de données identifiées pour les composants de ce produit.
<b>Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique):</b>	Les composants de ce produit ne sont pas des dangers spécifiques de toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) sur la base des informations disponibles et des études sur l'homme et / ou l'animal.
<b>Toxicité pour certains organes cibles (expositions répétées)</b>	Les composants de ce produit ne sont pas des dangers spécifiques de toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée) sur la base des informations disponibles et des études sur l'homme et / ou l'animal.
<b>Danger par aspiration:</b>	Les distillats légers de pétrole hydrotraités (no CAS 64742-47-8) sont classés pour la toxicité par aspiration. Les autres composants de ce produit ne sont pas des dangers d'aspiration sur la base des informations disponibles, des études humaines et / ou animales.

#### Les références:

ECHA (European Chemicals Agency). 2022. REACH Registered Substances Database.

<https://echa.europa.eu/search-for-chemicals>

IARC (International Agency for Research on Cancer). 2022. Agents Classified by the IARC Monographs, Volumes 1–129. <https://monographs.iarc.who.int/list-of-classifications/>

NTP (National Toxicology Program). 2022. Report on Carcinogens, Fifteenth Edition.; Research Triangle Park, NC: U.S. Department of Health and Human Services, Public Health Service. <https://ntp.niehs.nih.gov/go/roc14>

## Section 12 – Données Écologiques

### 12.1 Toxicité

- Ce produit ne devrait pas être nocif ou toxique pour la vie aquatique.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

- Aucune donnée disponible pour les composants du produit.

### 12.3 Potentiel bioaccumulatif

- Pas de données disponibles.

### 12.4 Mobilité dans le sol

- Pas de données disponibles.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Pas de données disponibles.

### 12.6 Autres effets néfastes

- Pas d'autres données disponibles.

## Section 13 – Données sur L'Élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Préparation des déchets en vue de leur élimination:** Utilisez le produit aux fins prévues et recyclez-le si possible. Éliminez les déchets conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et / ou internationales.

## Section 14 – Informations sur le transport

Remarque: Ce produit n'est pas réglementé comme marchandise dangereuse pour le transport.

<b>14.1 Numéro ONU</b>	Non réglementé
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations Unies</b>	Non réglementé
<b>14.3 Classe de danger pour le transport:</b>	Non réglementé
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	Non réglementé
<b>14.5 Dangers environnementaux</b>	Aucune
<b>14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur</b>	Aucune
<b>14.7 Transport en vrac selon Annexe II de MARPOL 73/78 et l'IBC Code</b>	N'est pas applicable

## Section 15 – Informations Relatives au Transport

### 15.1 Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Note: Les informations qui ont été utilisées pour confirmer le statut de conformité de ce produit peuvent s'écarter des informations chimiques indiquées dans la **section 3**.

#### Union européenne

**Directive seveso (2012/18/EU):** L'ammoniac (n° CAS 7664-41-7), l'oxyde d'éthylène (n° CAS 75-21-8), l'oxyde de propylène (n° CAS 75-56-9), l'arsenic (n° CAS 7440-38-2), le béryllium (n° CAS 7440-41-7) et le nickel (n° CAS 7440-47-3) sont répertoriés. Le formaldéhyde (n° CAS 50-00-0) (répertorié comme formaldéhyde, concentration ≥ 90%) est répertorié ; cependant, il ne répond pas à l'exigence de concentration et, par conséquent, cette liste ne s'applique pas. Aucun autre composant de ce produit n'est répertorié.

**Règlement (CE) No. 1005/2009, Annex I et II:** Aucun composant de ce produit n'est répertorié.

**Règlement (CE) No. 689/2008, Annex I, Parts I-III:** L'oxyde d'éthylène (Oxirane) (n° CAS 75-21-8), l'hexachlorobenzène (n° CAS 118-74-1), l'arsenic (n° CAS 7440-38-2), le cadmium (n° CAS 7440-43-9) et le mercure (n° CAS 7439-97-5) sont répertoriés. Aucun autre composant de ce produit n'est répertorié.

**Règlement (CE) No. 850/2004, Annex I:** Aucun composant de ce produit n'est répertorié.

#### Allemagne :

**Wassergefährdungsklasse (classe de danger pour l'eau):** WGK 1 – Schwach wassergefährdend

#### Internationale:

**CIRC:** La silice cristalline (particules de taille respirable) (n° CAS 14808-60-7) est classée dans le groupe 1, cancérigène pour l'homme. Le noir de carbone (n° CAS 1333-86-4) et le dioxyde de titane (n° CAS 13463-67-7) sont classés dans le groupe 2B, potentiellement cancérigènes pour l'homme. La classification du produit n'est pas justifiée compte tenu de la nature du produit. Le talc (n° CAS 14807-96-6), l'oxyde d'éthylène (n° CAS 75-21-8), le formaldéhyde (n° CAS 50-00-0), l'arsenic (n° CAS 7440-38-2), le béryllium (n° CAS 7440-41-7), le cadmium (n° CAS 7440-43-9) et le chrome (n° CAS 7440-47-3) sont classés dans le groupe 1, carcinogènes pour l'homme. Le styrène (n° CAS 100-42-5) et la 2 méthoxyaniline (n° CAS 90-04-0) sont classés dans le groupe 2A, probablement cancérigènes pour l'homme. L'oxyde de propylène (N° CAS 75-56-9), le 1,4-dioxane (N° CAS 123-91-1), l'acrylate d'éthyle (N° CAS 140-88-5), l'acétaldéhyde (N° CAS 75-07-0), l'hexachlorobenzène (N° CAS 118-74-1), la 3,3'-dichlorobenzidine (N° CAS 91-94-1), l'antimoine (n° CAS 1309-64-4), le cobalt (n° CAS 7440-48-4), le plomb (n° CAS 7439-92-1), le nickel (n° CAS 7440-47-3), le vanadium (n° CAS 1314-62-1) sont classés dans le groupe 2B, probablement cancérigènes pour l'homme. L'oxyde de fer rouge (n° CAS 1309-37-1), le 2-butoxyéthanol (n° CAS 111-76-2), le talc ne contenant pas d'amiante ou de fibres asbestiformes (n° CAS 14807-96-6), le rouge basique 1 (n° CAS 989-38-8), le violet basique C.I. 10 (n° CAS 81-88-9) et

le mercure (n° CAS 7439-97-5) sont classés dans le groupe 3, non classifiable quant à sa cancérogénicité pour l'homme. Aucun autre composant de ce produit n'est classé en ce qui concerne sa cancérogénicité.

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

- Aucun disponible pour les composants de ce produit.

Remarque : Les informations qui ont été utilisées pour confirmer le statut de conformité de ce produit peuvent différer des informations chimiques indiquées dans la section 3.

## Section 16 – Autres Informations

### Liste des acronymes et abréviations:

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists	MARPOL: Maritime Pollution
CAS: Chemical Abstract Service Number	NIOSH: National Institute for Occupational Safety & Health
CE: Commission européenne	OSHA: Occupational Safety and Health Administration
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer	PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique
CLP: Classification, Labelling and Packaging Regulation (CE) No 1272/2008	PEL: Permissible Exposure Level
DFG MAK: Deutsche Forschungsgemeinschaft Maximale Arbeitsplatz-Konzentration	REACH: Règles Internationales Régissant Le Transport Des Marchandises Dangereuses
ECHA: European Chemicals Agency	REL: Recommended exposure level
EPI: Équipements de protection individuelle	TLV: Threshold limit value
ETA: Estimation de la toxicité aiguë	TWA: Time-weighted average
FDS: Fiche De Donnée De Sécurité	UN: United Nations
GHS: Global Harmonized System	vPvB: très persistant, très bioaccumulable
HEPA: High Efficiency Particulate Air	WGK: Wassergefährdungsklasse
IBC: International Bulk Chemical	

### Les références:

ECHA (European Chemicals Agency). 2022. REACH Registered Substances Database.

<https://echa.europa.eu/search-for-chemicals>

IARC (International Agency for Research on Cancer). 2022. Agents Classified by the IARC Monographs, Volumes 1-129. <https://monographs.iarc.who.int/list-of-classifications/>

NTP (National Toxicology Program). 2022. Report on Carcinogens, Fifteenth Edition.; Research Triangle Park, NC: U.S. Department of Health and Human Services, Public Health Service. <https://ntp.niehs.nih.gov/go/roc14>

### Remarquer:

Au meilleur de nos connaissances, les informations contenues dans ce document sont exactes. Cependant, ni le fournisseur susmentionné ni aucune de ses filiales n'assument la moindre responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans le présent document. La détermination finale de l'adéquation de tout matériau est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits ici, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls dangers qui existent.

**Indicateur de révision:** Il s'agit d'une fiche de données de sécurité de 1ère révision.

**Date de création:** 11 février 2022

**Date de révision:** 22 août 2022